

## VIOLENCES CONJUGALES

# Un tabou qui se lève peu à peu

Souvent tues et cachées, les violences exercées au sein du couple ou de la famille restent encore un sujet difficile à exprimer pour les femmes qui en sont les victimes. Une situation inacceptable et contre laquelle se battent des associations. Comme l'ASBL *Brise Le Silence* fondée par Pascale Urbain.



L'affaire Weinstein et la campagne #metoo ont remis d'actualité un drame qui reste encore tabou au sein de notre société: la violence faite aux femmes. Une situation loin d'être marginale. Selon ONU Femmes, les estimations réalisées font état de plus de 35% de femmes dans le monde qui ont déjà subi des violences physiques, sexuelles ou morales. Toujours selon cette entité de l'ONU, sur la somme de femmes tuées chaque année, plus de la moitié d'entre elles sont tuées par un partenaire ou un membre de la famille.

Une situation qui ne touche pas que les pays lointains. En Belgique, les violences conjugales concernent également de nombreuses femmes. Selon des chiffres fournis par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union, une femme sur trois en Belgique a déjà subi des violences physiques ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Fort heureusement, comme en témoigne les nombreuses marches qui ont eu lieu le dernier weekend de novembre, un peu partout dans le monde, le voile qui recouvre les violences faites aux femmes se dé-

chire peu à peu. Des numéros d'appel (comme le numéro vert 0800 30 030), des associations d'aide et d'écoute se mettent en place. Pour permettre aux victimes, majoritairement féminines, de reprendre une place dans la société et de limiter les conséquences de ces actes ignobles. Comme le déclare l'ASBL *Brise Le Silence* sur son site, en grands caractères et en gras, comme un immense cri de soutien, "vous n'êtes pas seule, n'ayez pas honte".

Philippe DEGOUY

## "Parler, se raconter, pour ne pas se sentir coupable"

Située à Mons, l'ASBL *Brise Le Silence* est composée d'une équipe de bénévoles: psychologues, éducateurs, enseignants ou thérapeutes. Une équipe dédiée à l'aide aux victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Nous avons rencontré la présidente et coordinatrice de l'asbl, Pascale Urbain, elle-même victimologue et psychotraumatologue. Avec une grande humanité dans ses propos, elle détaille les grands axes mis en place pour aider les victimes de violence ainsi que les troubles rencontrés par les femmes qui viennent se confier.

### Quel est le but de votre ASBL?

*Brise Le Silence* a été mis en place pour apporter un complément d'aide aux femmes violentées avant de les orienter vers les réseaux pour une aide médicale ou psychologique. Notre équipe se veut comme un complément utile aux soins thérapeutiques que doivent recevoir les participantes. Précisons que l'asbl

est également ouverte aux hommes, même si elle accueille essentiellement des femmes violentées. Par le biais de nos actions, nous essayons de retisser un lien social pour la victime, qui doit briser le mur du silence et de l'isolement qui se construit bien souvent après l'agression.

### Quels sont les axes de votre démarche?

Ils sont quatre. Le premier, dit de communication, est consacré à l'écoute. Il faut laisser la femme se raconter, s'exprimer pour se libérer. Nous aidons aussi la victime à s'orienter dans les divers réseaux mis en place pour l'aide aux victimes. Le deuxième axe se destine à l'expression, au moyen de différents ateliers mis en place au sein de l'ASBL. Des groupes de parole, des ateliers d'écriture ou de théâtre. Pour briser la coque de silence qui étouffe la victime. Tout est bon pour la faire parler, s'exprimer. Une étape capitale. Le troisième axe tourne autour de formations et d'animations pour les professionnels et futurs professionnels du secteur psycho-médicosocial

et de la santé mentale. Ils sont assistants sociaux, conseillers conjugaux, policiers, aides familiaux... Nous formons aussi les médecins à améliorer la prise en charge des patientes qui viennent les consulter après les violences. Le quatrième et dernier axe a un objectif orienté vers le public avec une sensibilisation aux violences, conjugales ou familiales. Cela se concrétise par des participations dans les différents salons consacrés à la santé, par une présence dans les hôpitaux ou dans les médias. Nous prenons aussi la parole dans les débats et conférences. Pour diffuser au maximum cette nécessité d'aider les victimes.

### Qui sont les femmes qui vous consultent? Peut-on dresser un profil type?

Toutes les femmes prennent contact avec nous. Elles sont issues de toutes les classes sociales, aisées ou pas, et tous les âges sont représentés. Il est donc impossible de dresser un profil type. Si des hommes nous contactent également, ce sont essentiellement des victimes féminines qui nous rejoignent. Régulièrement, nous avons des femmes qui ont été victimes d'abus dans leur enfance et qui viennent nous parler après des années de silence. Depuis l'an passé, nous avons des plus jeunes, soit 18, 19 ans, qui poussent la porte de l'ASBL. Une évolution positive à nos yeux dans la mesure où les victimes prennent la parole plus vite qu'avant. Même si les violences restent encore un sujet tabou pour beaucoup d'entre elles.

### Mais pourquoi une victime ne parle-t-elle pas de son drame?

Par honte d'abord. Il faut savoir que les conséquences de ces violences sont énormes. Ces femmes qui viennent nous consulter gardent des séquelles à vie. Preuve de l'importance de la prise en charge correcte. On ne guérit pas d'un tel traumatisme. Jamais. Le sujet est encore trop tabou dans notre société.

De plus, dans 80% des cas, la victime connaît son agresseur. Il appartient au cercle familial. A peine 10% des victimes portent plainte et 5% des auteurs sont punis. 5%! La femme violentée a donc peur de témoigner, pour éviter d'éventuelles représailles.

Par ailleurs, quand il y a des reportages en télévision, le ton et les propos sont souvent très maladroit. Ou alors les témoignages sont traités comme de "simples" faits divers. Toutes ces raisons expliquent pourquoi les victimes hésitent à parler, à raconter leurs traumatismes. S'ajoutent aussi la culpabilité, la perte d'estime de soi, la perte de la confiance en soi, les menaces de l'auteur des agressions. Sans oublier l'état de stress post-traumatique (ESPT) qui cause de nombreux ravages psychologiques.

### Pourriez-vous nous en dire plus sur ce stress? Comment se déclenche-t-il?

Il faut d'abord souligner que cet état est souvent négligé par les professionnels. Et pourtant, ce stress post-traumatique occasionne des séquelles dramatiques pour la victime. Dans les cas les plus graves, ce stress va l'isoler complètement avec l'apparition de troubles invalidants qu'il sera difficile de soigner. A titre d'exemple, la victime évitera tout déplacement, toute visite ou tout lieu public. Des troubles graves qui durent en moyenne et au minimum plus de six mois. Ils peuvent survenir peu après les faits de violences ou se déclencher des mois ou des années plus tard. Comme une bombe à retardement qui paralyse sa victime. Il est donc important de fournir aux victimes l'écoute et l'assistance le plus rapidement possible. Pour l'aider à redevenir l'actrice de sa vie, à ne plus rester spectatrice et à reprendre sa vie en main. Tel est notre objectif au sein de notre ASBL.

Propos recueillis par Philippe DEGOUY



Lors de la manifestation du 25 novembre.